

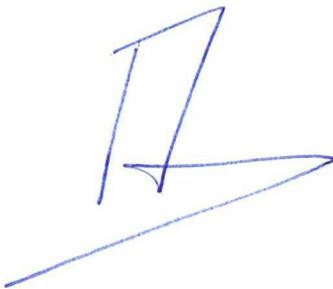
AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a modifié par délibération du 20 décembre 2024 le règlement générale de la circulation dans la rue de la Gare à Roodt/Syre.

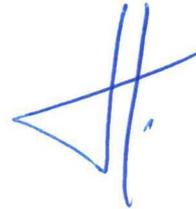
La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 4 février 2025, réf. : 322/24/CR et par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 3 février 2025, réf : réf 04.01. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 14 février 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu

